

# RELEVÉ DE DECISIONS COMITE DIRECTEUR DU 01 avril

## 2017



### Divers administratif

- Embauche de notre comptable Mme Christy MARRACCINI le mardi 18 avril. Jusqu'à cette date les notes de frais doivent toujours être adressées à Daniel READ. A partir du 18 avril elles devront être expédiées au siège.
- Obligation pour les Comités Départementaux de fournir le fichier d'adresses de leurs clubs à jour.
- Réunion de la commission informatique repoussée, date à convenir.

### Coupe de France des clubs

- Revoir problème repas sur finale Coupe de France. Beaucoup trop de repas commandés et non pris. Constat récurrent depuis plusieurs années.
- Problème de marqueurs : absence sur les jeux annexes de la Coupe de France. Marqueurs du carré d'honneur à améliorer.

### Championnats de France 2018

- CDF Triplettes Jeunes 2018 à Caen : modification date accordée pour déplacer sur dernier week-end d'août (25 et 26 août).
- Répartition en cours d'élaboration présentée au Conseil National de septembre.

### Championnats de France 2019 et après

- Finalisation du calendrier unique prévue en juin 2017 pour information et réflexion aux Comités Régionaux avec retour pour la réunion de septembre. Mise en place prévue 2019 après présentation au prochain congrès.
- Calendrier unique à partir de 2019. Impact possible sur les dates de certains Championnats de France. Exemple : regroupement triplettes vétérans + triplettes promotion par un même organisateur. Pour 2019 les dates seraient : triplettes vétérans les mercredi 19 et jeudi 20 juin puis triplettes promotion samedi 22 et dimanche 23 juin.
- Triplette seniors pétanque reviendrait en juin (29 et 30 juin 2019)

### Formule des concours à partir de 2018

- Suppression des poules allégées.
- Pour tous les concours (y compris les qualificatifs et championnats départementaux) et **uniquement** en cas de manque de place, on autorise la formule en poules de 3.

## **Planète Boules**

Pour 2017, la FFPJP augmentera sa participation auprès de la revue à hauteur de 5 000 euros HT afin de permettre à tous les comités de recevoir la revue.

## **Validité des licences**

Concomitance de la saison administrative et de la saison sportive du 01 janvier au 31 décembre. Dès 2017, la mise à jour de Geslico se fera mi-décembre. Le renouvellement des licences se fera à compter du 01 janvier.

Les dates de mutation ne sont pas impactées.

Toutefois, tout nouveau licencié pourra toujours prendre sa licence à compter du 01 octobre pour une validité jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.